

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**portant sur une demande d'autorisation concernant l'exploitation  
d'une fabrique de peintures et de vernis sur le territoire  
de la commune de BERGERAC  
présentée par la société BOUCHILLOU ALKYA**

Par arrêté n° BE 2020-09-01 du **03 SEP. 2020**, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours est prescrite du mardi 6 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020.

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Édouard PERRIN.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale est consultable :

- sur support papier à la mairie de BERGERAC aux heures d'ouverture de la mairie soit lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- sur le poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de BERGERAC aux horaires d'ouverture de la mairie indiqués ci-dessus.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique "Politiques publiques", "Environnement Eau Biodiversité Risques", "Procédures réglementaires", "Enquêtes publiques".

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution sanitaire et des mesures barrières en vigueur. Le port du masque et la distanciation physique notamment, devront être strictement respectés.**

Le public pourra également adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante :

**[pref-ep-2020-bouchillou-bergerac@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep-2020-bouchillou-bergerac@dordogne.gouv.fr)**

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Bergerac – 19 rue d'Argenson - 24100 Bergerac, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le périmètre dans lequel un avis au public sera affiché est de 2 km. Il comprend les communes de BERGERAC, CREYSSE et COURS-DE-PILE.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de BERGERAC, les jours et horaires suivants :

Dates :	Horaires :
mardi 6 octobre 2020	de 9 h 00 à 12 h 00
mercredi 14 octobre 2020	de 14 h 00 à 17 h 00
jeudi 22 octobre 2020	de 9 h 00 à 12 h 00
lundi 26 octobre 2020	de 14 h 00 à 17 h 00
vendredi 6 novembre 2020	de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Bergerac, siège de l'enquête, et sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information technique peut être demandée auprès de l'Unité Départementale de la Dordogne de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine – Cité administrative – Bâtiment A – 24016 PERIGUEUX CEDEX  
tél : 05.53.02.65.80. ou à l'adresse électronique suivante :

[ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

Des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du responsable du projet, la société BOUCHILLOU ALKYA et plus spécifiquement auprès de M. Jacques Marche, président, tél : 05.53.57.15.95. ou à l'adresse électronique suivante :

[commercial@bouchillou-alkya.fr](mailto:commercial@bouchillou-alkya.fr)